

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

INSPECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGEE DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA PROMOTION
DU BILINGUISME

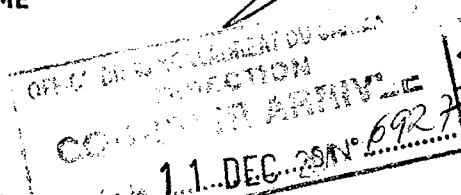
REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INSPECTORATE GENERAL OF EDUCATION

INSPECTORATE OF PEDAGOGY IN CHARGE
OF TEACHING AND PROMOTION
OF BILINGUALISM



Décision N° 671/14 Arrivée le 11 DEC 2014 MINESEC/SG/IGE/IP-BIL du 03 DEC 2014
portant définition de la structure et des grilles d'évaluation des épreuves à
l'Examen Probatoire option Bilingue (Probatoire A Bilingue).

Conformément à l'Arrêté N° 262/14/MINESEC/SG/IGE/IP-BIL du 13 août 2014 portant création de la série bilingue à l'examen du Probatoire de l'Enseignement Secondaire Général (Probatoire A Bilingue), une grille d'évaluation accompagne chacune des épreuves spécifiques à cet examen, à savoir : *Intensive English, Citizenship Education, Sports and Physical Education ; Manual Labour ou Handicraft*. Les instructions ci-après sont données pour assurer le bon déroulement de ces épreuves.

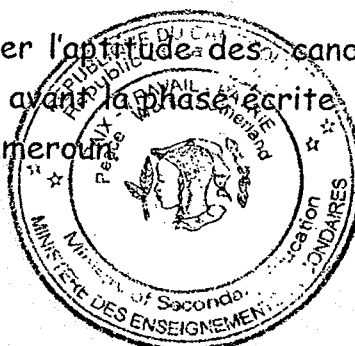
I- EPREUVE DE *INTENSIVE ENGLISH*

1- STRUCTURE DE L'EPREUVE DE *INTENSIVE ENGLISH*

Dans sa structure, l'épreuve de *Intensive English* comporte cinq sections :

- *Oral Communication*, notée sur 10 points ;
- *Language Use*, notée sur 10 points ;
- *Reading Comprehension*, notée sur 20 points ;
- *Composition Writing*, notée sur 20 points ;
- *Literature Awareness*, notée sur 20 points ;

La section *Oral Communication* qui vise à évaluer l'aptitude des candidats à s'exprimer avec aisance en Anglais, se déroulera avant la phase écrite selon un calendrier fixé par l'Office du Baccalauréat du Cameroun.



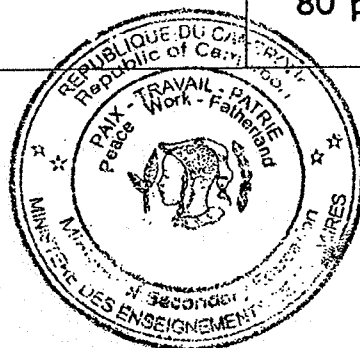
2-GRILLE D'EVALUATION DE LA SECTION ORAL COMMUNICATION

Rubriques	Nombre de points alloués
General communication skills	5
Vocabulary	4
Grammar and Syntax	4
Pronunciation/ Intonation	4
Fluency	3
TOTAL	20/2 = 10 points

NB: Toute l'épreuve de *Intensive English* étant notée sur 80 points, les notes de la section Oral Communication seront ajoutées à celles des autres sections pour obtenir la note totale du candidat.

3-GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE INTENSIVE ENGLISH

Rubriques	Intitulé	Format	Nombre de points alloués
Section 1	Oral communication	Questions orales ; entretien avec le jury	10
Section 2	Language use	Exercices lexicaux et grammaticaux	10
Section 3	Reading Comprehension	Texte ou extrait de texte (400 à 500 mots) suivi de divers types de questions de compréhension	20
Section 4	Composition Writing	Rédaction ou production d'un texte bien structuré (300 - 350 mots)	20
Section 5	Literature Awareness	Extrait d'une œuvre littéraire au programme PEBS suivi de divers types de questions	20
	Total		80 points



II- EPREUVE DE *CITIZENSHIP EDUCATION*

1- STRUCTURE DE L'EPREUVE DE *CITIZENSHIP EDUCATION*

L'épreuve de *Citizenship Education* comporte deux sujets au choix :

Sujet 1 : Dissertation, sujet aux contours bien définis avec des consignes précises.

- Introduction : 3 points
- Connaissance : 8 points
- Organisation des idées : 2 points
- Arguments et exemples : 2 points
- Conclusion : 3 points
- Présentation : 2 points

Sujet 2 : Explication de texte.

Il s'agira d'un texte suivi de cinq questions de compréhension. Les candidats doivent obligatoirement répondre à toutes les questions posées et les différentes réponses leur serviront à construire une dissertation.

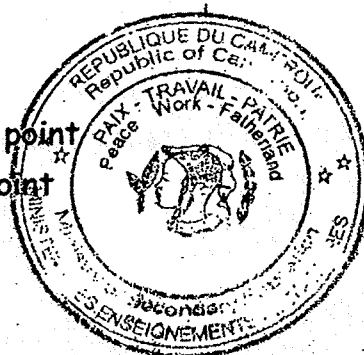
La première question constituera l'introduction. Les questions deux à quatre constitueront le corps du devoir et la question cinq fera l'objet de la conclusion. Le barème de notation sera le même que celui du sujet 1.

2- GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE *CITIZENSHIP EDUCATION*

Sujets	Format	Nombre de points alloués
Sujet 1	Dissertation	20 points dont 2 points pour la présentation
Sujet 2	Explication de texte	18 points et 2 points pour la présentation

La présentation est notée sur 2 points :

- Langue : 1 point
- Propreté de la copie : 0,5 point
- Ecriture, Lisibilité : 0,5 point



III- L'EPREUVE DE *SPORTS AND PHYSICAL EDUCATION*

1- LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Conformément à l'Arrêté N°127/CAB/PM du 10 septembre 2012, le Sport et l'Education Physique (EPS) sont obligatoires pour tous les candidats au Probatoire et le coefficient passe à 02. Les candidats inaptes doivent obligatoirement passer une épreuve écrite. Les candidats au Probatoire, option Bilingue passent cette épreuve en anglais. L'épreuve de *Sports and Physical Education* couvre le programme d'enseignement des classes du niveau III dans lequel se retrouve le contenu ci-dessous indiqué :

2-REGLEMENTS

A- ACTIVITES ATHLETIQUES

a)- COURSE DE VITESSE-COURSE D'ENDURANCE-VITESSE

- La piste d'athlétisme
 - La longueur ;
 - Les lignes ;
 - Les caractéristiques ;
 - Les différentes courses de vitesse ;
 - Les décalages des départs des différentes courses de vitesse.

b)- LANCER DE POIDS

- Renforcement du niveau I ;
- L'aire de lancer de poids (description-sommaire du cercle du secteur et de l'aire de lancer).

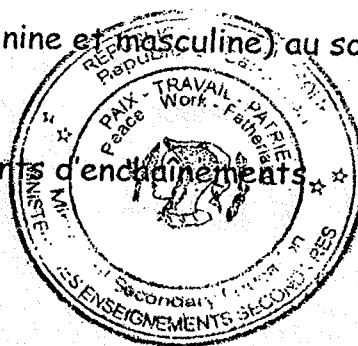
c)- SAUT EN HAUTEUR

- Renforcement des acquis du niveau I ;
- Les dimensions de la barre transversale et des montants ;
- La connaissance du sautoir.

B- ACTIVITES D'EXPRESSION

Gymnastique au sol :

- Renforcement des acquis du niveau I ;
- Principes de la gymnastique artistique (féminine et masculine) au sol ;
- Actions autorisées et actions interdites ;
- Tenue et correction de l'athlète ;
- Temps de passage et composition des éléments d'enchaînements



3- CONNAISSANCES GENERALES

- 1- Renforcement du niveau I ;
- 2- Evolution des disciplines enseignées ;
- 3- Définition du Sport ;
- 4- Différences et similitudes: Education Physique et Sportive et Sport ;
- 5- Description des types d'activités d'enseignement : sports collectifs et sports individuels (discipline enseignée).

L'épreuve de Sports and Physical Education comprend deux parties notées sur 20 points. La structure de l'épreuve de Sports and Physical Education se présente ainsi qu'il suit :

- 1ère partie : Connaissances générales
- 2ème partie : Règlements

4-GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE SPORTS AND PHYSICAL EDUCATION

N°	Rubriques	Nombre de points alloués
1	Connaissances générales	10 points
2	Règlements	10 points
	Total	20 points

NB: Un lexique bilingue des termes et expressions à l'usage des Professeurs d'EPS des classes bilingues accompagne ce programme d'enseignement.

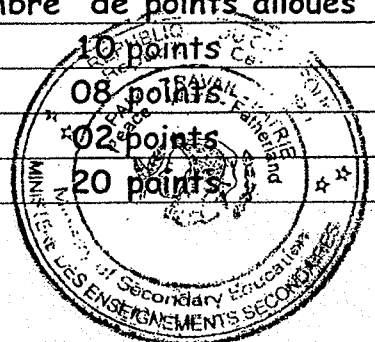
IV- *MANUAL LABOUR OU HANDICRAFT* (Epreuve facultative)

L'épreuve facultative de *Manual Labour* ou *Handicraft* se fait sous la forme de Dessin d'Art ou de Fabrication d'objets artisanaux.

Les consignes de l'exercice sont données en Anglais, et les candidats doivent commenter leur dessin ou œuvre d'art dans la même langue.

GRILLE D'EVALUATION DE *MANUAL LABOUR OU HANDICRAFT*

N°	Rubriques	Nombre de points alloués
1	Dessin ou œuvre d'art	10 points
2	Commentaires	08 points
3	Présentation	02 points
	TOTAL	20 points



V- DISPOSITIONS FINALES

L'Inspection Générale des Enseignements et l'Office du Baccalauréat du Cameroun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la stricte application des dispositions de la présente décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- MINESEC/CAB
- MINSEP/CAB
- SEESEN /CAB
- SG
- IGE
- IP
- OBC
- DRES
- Secrétaires à l'Education
- DDES
- ICR
- IPR
- Chefs d'Etablissements Pilotes
- Chrono /archives

